



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le jeudi 11 juillet à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 05 juillet 2024, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

| | | |
|--|----|---|
| Nombre de membres afférents au conseil municipal | 35 | Date de la convocation : 05 juillet 2024 |
| Nombre de présents | 29 | |
| Nombre de pouvoirs | 6 | Date de publication : 16 juillet 2024 |
| Suffrages exprimés | 35 | |

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAUULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Guillaume SEGUIER, M. Régis MALARIK, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

ABSENTS ET EXCUSES : M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, M. Yves LOUME, M. Didier ZARZUELO.

POUVOIRS :

M. Benoît LAMIABLE a donné pouvoir à Mme Aline DUZERT,
Mme Carine BROUSTAUT a donné pouvoir à M. Guillaume LAUSSU,
M. Patrice BOUCAU a donné pouvoir à Mme Martine DEDIEU,
Mme Fanny MESPLET a donné pouvoir à M. Amine BENALIA BROUCH,
M. Yves LOUME a donné pouvoir à Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU,
M. Didier ZARZUELO a donné pouvoir à Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Amine BENALIA BROUCH.

OBJET : TEMPORADA 2024 : TARIFS PUBLICITAIRES

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

VU l'avis favorable de la COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE DU 3 JUILLET 2024

CONSIDÉRANT la réalisation d'un document de « sorteo » dans le cadre de la promotion des corridas de la Feria et de Toros y Salsa,

CONSIDÉRANT l'intérêt des annonceurs publicitaires pour l'emplacement qui leur est réservé sur ce support de communication,

CONSIDÉRANT la nécessité d'optimiser la vente des encarts publicitaires sur cet outil pour l'année 2024, les tarifs hors taxes suivants sont proposés :

Les tarifs hors taxes suivants sont proposés pour l'année 2024 :

- pack Feria (5 corridas - 25 000 exemplaires) : 1 250 € HT
- pack Toros y Salsa (2 corridas - 10 000 exemplaires) : 500 € HT

Les annonceurs bénéficieront de 15 % de remise :

- s'ils sont annonceurs sur le magazine municipal « Dax Magazine »
- en période de bouclage, si la vente de l'encart publicitaire intervient une semaine avant le Bon à tirer de l'impression du document de « sorteo ».

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif des fêtes de la ville de Dax exercice 2024.

SUR PROPOSITION DE M. DAGES Pascal, Adjoint au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

APPROUVE les tarifs publicitaires pour la Temporada 2024 comme définis ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Secrétaire de séance,
Amine BENALIA BROUCH.**

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »